

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/09/03

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : 02/09/2024	Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Sandrine BOUILS, Raymonde BRESSON, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Muriel REAL, Laurette NARANJO, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Florian GUZDEK, Michel PLAZA, Pierre DEMONTE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration Serge CIVIL, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE procuration Pascale MICHEL, Ginette SZEMBEL procuration Pierre DEMONTE Absents : Patrice PASTOU, Pascal BLASCO

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PORTAGE DES REPAS EN LIAISON FROIDE

Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS expose le dossier.

Le 1er octobre 2022, a été conclu un marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide » pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Le marché a donc été relancé le 5 août dernier.

Deux offres ont été déposées.

Vu la commission d'ouverture des plis du jeudi 12 septembre 2024 et la commission d'analyse des offres du jeudi 19 septembre 2024, un prestataire a été retenu. Il s'agit de la SAS BARBOTEU RESTAURATION.

La durée de ce marché sera de deux ans, du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2026. Le montant annuel de ce marché est estimé à 88 000 € HT.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la candidature de la SARL BARBOTEU RESTAURATION pour la fourniture des repas en liaison froide destinés aux personnes âgées.
- **AUTORISE** le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'acte d'engagement avec la SAS BARBOTEU RESTAURATION.

Fait à Toulouges, le 20 septembre 2024

Le Président du CCAS
Nicolas BARTHE

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

03 OCT. 2024

COURRIER

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 04/10/24